

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 11 décembre 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme AMBROIS (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme HERY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_163

Modification du tableau des emplois

Afin de présenter un suivi plus précis, il est proposé de modifier l'annexe du tableau des emplois, en détaillant les cadres d'emplois par grade et en précisant la durée hebdomadaire de travail, déterminée en fonction des besoins du service. Le delta entre l'effectif budgétaire et l'effectif pourvu, correspond à l'ouverture de postes sur plusieurs grades (suite à l'aboutissement des procédures de recrutement, les grades non pourvus seront ensuite fermés) et aux postes vacants.

Ouvertures de postes

Afin de compléter la modification du tableau des emplois par la création de postes au titre du plan de promotion pour l'année 2025, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin ouvre les postes listés ci-après.

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'attaché
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'infirmière en soins généraux hors classe
- 1 poste d'aide-soignant classe supérieure
- 6 postes d'agent social principal 1^{ère} classe
- 5 postes d'agent social principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Fermetures de postes

Suite à l'aboutissement de procédures de recrutement, de l'exécution des promotions et avancements de grade et à des fermetures de postes en comité social territorial, il est proposé de fermer les postes surnuméraires suivants :

	Effectif budgétaire
FILIERE ADMINISTRATIVE	
A	
ATTACHE HORS CLASSE	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	1,00
B	
REDACTEUR	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	1,00
TOTAL	5,00

Par ces motifs, le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12, L333-1 à L333-12 et L333-14,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Article 1

Le tableau des emplois est modifié par la création de postes pour mener à bien le plan de promotion de la collectivité, tel que défini ci-dessous :

Effectif budgétaire	
FILIERE ADMINISTRATIVE	
A	
ATTACHE PRINCIPAL	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	1,00
B	
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	1,00
C	
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	1,00
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	
A	
INFIRMIER SOINS GENERAUX HORS CLASSE	1,00
B	
AIDE-SOIGNANT CLASSE SUPERIEURE	1,00
FILIERE SOCIALE	
C	
AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	6,00
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	5,00
FILIERE TECHNIQUE	
C	
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	1,00
TOTAL	20,00

Le tableau des emplois est modifié par la suppression des postes ouverts afin de pouvoir aux recrutements, des postes laissés vacants par la réalisation du plan de promotion et des postes fermés en comité social territorial de la façon suivante :

Effectif budgétaire	
FILIERE ADMINISTRATIVE	
A	
ATTACHE HORS CLASSE	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	1,00
B	
REDACTEUR	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	1,00
TOTAL	5,00

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1 par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 4 : Les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

à l'unanimité, décident :

ID : 050-200056885-20241220-DEL_2024_163-DE

les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- d'approuver le tableau de suivi des emplois prenant effet au 1^{er} janvier 2025

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

PJ : 1

ANNEXE TABLEAU DES EMPLOIS 01/01/2025

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 050-200056885-20241220-DEL_2024_163-DE

S²LOW

	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont Temps Non Complet (budgétaire)	Dont Temps Non Complet (Pourvu)	Budgétaire	ETP pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE						
A						
ATTACHE PRINCIPAL	3	1	0,00	0,00	3,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	5	2	0,00	0,00	5,00	2,00
B						
REDACTEUR	2	1	0,00	0,00	2,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	4	3	0,00	0,00	4,00	2,50
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	4	2	0,00	0,00	4,00	1,50
C						
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	5	3	0,40	0,40	4,40	2,40
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	21	18	0,00	0,00	21,00	17,10
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	4	3	0,00	0,00	4,00	3,00
FILIERE ANIMATION						
C						
ADJOINT ANIMATION	2	2	0,70	0,70	1,70	1,70
ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	4	4	0,80	0,80	3,80	3,80
ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	2	2	0,80	0,80	1,80	1,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
A						
CADRE DE SANTE	1	1	0,00	0,00	1,00	1,00
INFIRMIER SOINS GENERAUX	10	8	0,50	0,50	9,50	6,60
INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	5	2	0,00	0,00	5,00	1,90
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	2	2	1,01	1,01	1,01	1,01
MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	1	1	0,60	0,60	0,60	0,60
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	1	0	0,35	0,00	0,35	0,00
PSYCHOLOGUE TERR.HORS CLASSE	1	0	0,35	0,00	0,35	0,00
B						
AIDE-SOIGNANT CL SUPERIEURE	9	4	1,60	0,80	8,60	3,80
INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE	2	2	0,00	0,00	2,00	1,60
AIDE-SOIGNANT CL NORMALE	39	35	7,20	6,40	37,20	32,60
C						
AUXILIAIRE DE SOINS PPAL 1E CL	6	2	1,60	0,80	5,60	1,80
AUXILIAIRE DE SOINS PPAL 2E CL	5	1	1,60	0,80	4,60	0,80
FILIERE SOCIALE						
A						
ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	2	2	0,00	0,00	2,00	1,80
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	10	10	0,00	0,00	10,00	9,20
CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO-EDU	1	1	0,00	0,00	1,00	1,00
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	1	1	0,00	0,00	1,00	1,00
C						
AGENT SOCIAL	86	71	22,02	16,41	77,02	65,21
AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	54	33	13,25	7,64	47,25	29,54
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	59	39	13,94	8,54	52,14	35,44
FILIERE TECHNIQUE						
C						
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	16	15	2,28	2,28	15,28	14,28
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	9	7	1,94	1,94	7,94	5,94
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	6	5	1,10	1,10	5,10	4,10
AGENT DE MAITRISE	1	1	0,00	0,00	1,00	1,00
Total général	383	284	72,05	51,52	350,25	258,02